



Des pèlerins de Chartres à Isabelle Romée

## Les pierres se souviennent...

**Vigile de la Pentecôte 2012**, la messe d'envoi du 30<sup>e</sup> pèlerinage de chrétienté vers Chartres vient d'être dite à Notre-Dame de Paris par Mgr Chauvet, avec une homélie de Mgr Nahmias, évêque auxiliaire du cardinal Vingt-Trois. Dans la pénombre sainte, la foule lentement, pacifiquement, a envahi le vaisseau sous ses voûtes sacrées. L'illustre bâtiment, sanctuaire national, a retrouvé ses pèlerins dans le petit matin. Au rendez-vous de l'espérance et de la foi en ce temps inquiétant d'élection socialiste...

Mais les pierres de Notre Dame de Paris sont insensibles. Elles en ont tant vu ! Des rois et des princes, des légats et des excellences, des papes et des monseigneurs, mais aussi des gens de sac et de corde, des soldats en armes, des généraux et leurs officiers, des poissards et de renégats, la déesse Raison et son cortège infâme, l'empereur et le gros roi, des présidents, et De Gaulle... après Pétain... Il y eut tant de cérémonies en huit cents ans ! Tant de saintes messes, de processions, de saluts, de bons évêques – et aussi de moins bons – tant d'oraisons, de cierges, de détresse, de foi et de larmes qu'aujourd'hui, vraiment, les pierres indifférentes ne savent pas, ne savent plus...

Mais tandis que les pèlerins quittent la cathédrale, dans le jour qui monte par le grand portail largement ouvert, soudain les vieilles pierres des voûtes finissent par se rappeler... Oh ! c'était il y a bien longtemps... **Un sept novembre de l'an de grâce 1455...** La foule aussi, ce jour-là débordait de Notre Dame. Même vaisseau, même pavement, mêmes pierres bien sûr ! Lumière parcimonieuse dans la nef et les bas-côtés. Lustres de chandelles et lampes à huile dans le chœur. Abondance de seigneuries, robes violettes et même écarlates. L'Université de Paris, en hermine, est là avec ses assesseurs et ses consultants. Tous sont des théologiens rigoureux, droit canon en poche et formules sentencieuses à fleur de lèvres. Beaucoup de ceux qui battent discrètement le pavé sont clercs depuis des lustres. Parmi les anciens, il reste encore plusieurs consultants qui, jadis, donnaient leur avis au seigneur Cauchon. A cette époque là, toute l'Université était d'avis de juger la Pucelle à Paris. Elle était de leur ressort. Mais l'affaire avait été entendue à Rouen et l'évêque d'Evreux n'avait pas manqué de requérir les doctes avis de l'Université la plus réputée d'Europe. Unaniment on avait dit que cette jeune fille était une dangereuse hérétique autant qu'une habile sorcière.

Aujourd'hui, l'Université de Paris s'étonne de ce retour des choses 25 ans après. Car ils sont tous là pour la première manifestation de la révision de ce procès. Dans le chœur, assis sur de nobles cathédres, l'archevêque de Reims, Juvenal des Ursins ; l'évêque de Paris, Guillaume Chartier ; et le grand inquisiteur, le dominicain Jean Bréhal. Ce sont les commissaires de cette révision. Tous attendent que, là-bas, le grand portail s'ouvre et vienne jusqu'à eux, Isabelle Romée, la mère de cette Pucelle. Elle va réclamer justice pour sa fille et cela ne fera jamais que le troisième procès intenté au sujet de cette étrange bergère...

Soudain, le vantail a tourné lentement. Entourée de ses parents et défenseurs, accompagnée de quelques échevins d'Orléans, Isabelle Romée la vieille femme qui pleure depuis 25 ans, s'efforce de redresser sa taille qui fut grande, mais que les ans et les malheurs ont courbée. Soutenue par son fils Pierre, toute vêtue de noir, elle avance à pas comptés, le regard

fixé sur le chœur et les lumières qu'elle voit maintenant scintiller tout au bout de son chemin de croix. Plus haut, au sommet de l'autel majeur, la croix de Notre Seigneur en métal doré attache les reflets des lustres. C'est bien la même croix que sa petite Jeannette demanda au dominicain Ladvenu quand elle fut garrottée sur son bûcher...

Et cette foule ? Etait-ce la même qui suivit sa fille sur les chemins de la délivrance ? Et ces prêtres ? Sont-ils semblables à ceux qui la jugèrent ? Et qui la condamneront... Aura-t-elle la force de poursuivre. Voilà tant d'années qu'elle attend cet instant ! Dès qu'elle eut compris que Jeanne avait reçu une mission du Ciel, Isabelle savait qu'elle en mourrait. Pourquoi donc était-elle partie au Puy invoquer la Vierge Noire ? Sa petite Jeanne n'était pas encore à Reims que, déjà sa mère s'en allait en pèlerinage sur les routes de France, à pied, en récitant des Ave Maria pour le salut de son enfant. Les mères comprennent avant. Le père lui, Jacques d'Arc, il avait cru à un destin fabuleux. Le triomphe du sacre l'avait grisé. Isabelle pressentait que la fin serait sanglante. Mais elle en avait fait le sacrifice. Oh ! le dur, le plus horrible sacrifice qu'une maman puisse faire. Du moins avait-elle l'exemple de Notre Dame. Cela faisait 25 ans qu'elle demeurait debout pour réhabiliter son enfant.

Dans la grande allée, l'image d'Isabelle Romée se confond avec celle de la Vierge au pied de la croix. Au fur et à mesure qu'elle avance les visages des fidèles se crispent. Qui peut retenir ses larmes au spectacle insoutenable de cette vieille femme venant réclamer justice ? Isabelle Romée, la bien nommée, descendante de roumieux (pèlerins de Rome), n'a pas cessé de marcher depuis la mort de Jeanne. Elle qui ne sait ni lire, ni écrire, a dû payer des robins pour écrire des suppliques au roi, au seigneur pape, et à tous les seigneurs évêques. Mais, ni le roi, ni les papes successifs, ni les évêques ne daignèrent répondre à la pauvre femme. Et comme les robins n'habitaient pas Domrémy, elle marchait vers les villes les plus proches autant de fois qu'elle voulait écrire. Et comme les robins n'écrivent pas de lettres, surtout de telles missives sans des écus sonnants et trébuchants posés à l'avance sur la table, Isabelle, non seulement avait marché, mais encore avait payé. Toute sa famille en fut désespérée. Le père qui finit par mourir, les fils qui croyaient toujours voir ressurgir leur sœur sous les traits de quelque aventurière, comme la Des Armoises plus rusée que méchante.

De guerre lasse, Isabelle quitta Domrémy pour se réfugier à Orléans. Du moins dans cette ville on avait la reconnaissance fidèle ! Emus en apprenant la triste situation de la mère de leur Pucelle, les édiles d'Orléans lui avaient concédé une petite maison et une modeste rente. Juste de quoi survivre, pour dire et redire que Jeanne n'avait pas été sorcière, ni hérétique, ni schismatique, ni relaps. Mais le temps inexorablement s'enfuyait et le silence de l'Histoire se faisait plus lourd. Qu'importe, Isabelle ne renonçait pas à demander justice. A la cour du roi Charles VII, des chroniqueurs habiles racontaient en milliers de vers, une histoire à leur façon. On y cherchait en vain le nom, seulement le nom, de Jeanne. Les hauts faits du roi pusillanime ne s'accrochaient pas de l'intrusion d'une petite paysanne illettrée...

A Rome, le pape répugnait beaucoup à revenir sur un procès comme celui de Rouen. Cauchon avait été

un juriste réputé. Il s'était couvert de toute la légalité canonique requise, avec de fameux assesseurs. Les attendus du procès semblaient clairement établis... Quant aux évêques, pouvaient-ils désapprouver d'autres évêques ? Il s'en était trouvé un certain nombre pour donner un avis très favorable à la condamnation... De la pauvre fille exécutée sur la place du marché de Rouen, nul ne voulait en savoir plus. Ce qui est jugé est jugé !

– D'abord, n'avait-elle pas pris un parti politique ?

– Comme si les évêques et surtout le pape ne prenaient pas de leur côté de partis politiques ?

– Et puis cela faisait 25 ans qu'elle avait été jugée, toute la situation s'était retournée : à quoi bon remuer, le fer dans la plaie ?

– Justement, cette fille l'avait prédit, cela démontrait qu'elle avait certainement raison.

– Avoir raison, n'est pas forcément le signe du bon droit !

Et Isabelle Romée avance toujours dans la nef en revivant ce calvaire de 25 années. Aujourd'hui, on le lui a bien expliqué, c'est la fin de ce mauvais jugement. C'est le début de la réhabilitation. Tous ceux qui, hier, ne voulaient même pas l'écouter, se pencheront ici, pour faire droit à sa requête. Certes on ne pourra entendre Cauchon : il est mort et cela rassure bien les nouveaux juges. Quant à l'ancien représentant du Grand Inquisiteur on ne sait pas où il est, bien caché dans son ordre pour éviter un scandale. Tout pourra donc se faire dans la paix et sans esclandre. Justice sera quand même rendue et la mémoire de Jeanne enfin lavée des taches qu'on lui imputait faussement. Devant les trônes de nos seigneurs évêques, Isabelle s'est inclinée. Ils ont bien voulu la faire asseoir sur un escabeau en considération de son âge.

– Que demandez-vous à notre Sainte Mère l'Église ?

Isabelle soudain s'est redressée. D'une voix cassée et très émue, la mère indomptable s'écrie :

– **Messeigneurs au nom de Dieu et de Notre Seigneur Jésus Christ Son Fils qui est mort pour nous, je demande justice pour ma fille Jeanne !**

Et sa voix s'est enflée dans la grande nef sonore. Et chacun dans la cathédrale l'a entendue comme un cri du cœur et de la raison. De cela, les pierres se sont souvenues. Et, par-delà les siècles, ce grand cri d'amour et de confiance en la justice de l'Église, malgré la faiblesse des hommes, malgré les petites et les calculs, malgré le déshonneur de certains mais la piété des autres, malgré les erreurs et la honte bue, malgré les longues années d'attente pour obtenir satisfaction, malgré l'horrible mort de la bergère de Domrémy, ce grand cri d'Isabelle Romée est parvenu jusqu'aux pèlerins du chemin de Chartres par la réminiscence et la résonance des pierres. Ils n'ont eu de cesse, comme la mère de Jeanne d'Arc, de réclamer justice pour leur foi depuis trente ans. Reconnaissant néanmoins dans la défaillance hiérarchique ecclésiastique d'aujourd'hui, la légitime succession apostolique, ils lui ont demandé inlassablement la messe tridentine pour tous ceux qui la veulent. Et, comme Isabelle, ils ont finalement été entendus. *Deo gratias* : les pierres de la vieille basilique s'en sont même émues. « Si eux se taisent, les pierres crieront » (Luc XIX, 40).

Rémi Fontaine

## URBIS & ORBIS

### L'autorité magistérielle de Vatican II

Il y a plusieurs façons de considérer les textes du concile Vatican II.

Il y a deux lectures *minimalistes*, qui ne sont opposées qu'en apparence. Une première lecture minimaliste – répandue chez certains traditionalistes – considère que ce concile s'étant voulu « pastoral », il n'a jamais voulu mettre en œuvre l'exercice du Magistère au sens propre et donc que son enseignement ne s'impose aucunement aux fidèles. Une autre lecture minimaliste – répandue chez certains théologiens de l'autre côté du spectre – qualifie les textes promulgués à Vatican II de « textes constitutionnels » (Peter Hünermann, professeur de théologie à l'université de Tübingen, dans l'ouvrage collectif *Qui a peur de Vatican II ?*, éditions Lessius). C'est-à-dire que les textes promulgués à Vatican II ne sont pas définitoires, n'ont fait que fixer un cadre et que leur « mise en œuvre pastorale et missionnaire » doit se poursuivre, en une sorte de créativité permanente sous la conduite de l'Esprit-Saint.

A l'opposé, une lecture *maximaliste* va considérer les textes promulgués lors du concile Vatican II comme un tout, à accepter en bloc, avec une autorité doctrinale identique en tous ses points. Le pape Paul VI, dans sa lettre à Mgr Lefebvre en 1976, a semblé accrédiéter cette lecture lorsqu'il a affirmé : « Le deuxième concile du Vatican ne fait pas moins autorité, il est même, sous certains aspects, plus important encore que le Concile de Nicée. »

A l'heure où les discussions doctrinales entre la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et le Saint-Siège continuent à faire l'objet de supputations contradictoires, une importante étude est à signaler. Dans le dernier numéro de *Sedes Sapientiae*, l'abbé Bernard Lucien signe un long article, de 70 pages, sur « L'autorité magistérielle de Vatican II ». L'article est précédé d'un éditorial de six pages, signé collectivement « La rédaction », qui présente et synthétise à la fois les démonstrations et les suggestions de l'abbé Lucien.

Sur le plan formel, les textes promulgués à Vatican II sont des constitutions dogmatiques, des constitutions pastorales, des décrets et des déclarations. Ces qualifications diverses ne suffisent pas à indiquer quelle est leur autorité respective. Il faut distinguer qui enseigne, sous quelle forme et dans quel but (ou dans quelles matières).

L'abbé Lucien commence par établir, à partir de déclarations officielles faites au cours même du concile, que le concile Vatican II s'est certes voulu « pastoral », dans sa fin, mais pas dans son objet. Il estime que Vatican II a voulu exercer un « magistère suprême au sens vrai et propre », mais il précise aussitôt que ce magistère « requiert une adhésion différenciée des fidèles selon les divers degrés d'autorité de son engagement ».

### Trois degrés d'autorité

L'autorité magistérielle suprême exercée par le concile Vatican II (magistère ordinaire universel du corps épiscopal en union avec le pape) s'est exercée de manière diversifiée. L'abbé Lucien distingue trois degrés d'autorité dans l'exercice du magistère suprême : l'« engagement absolu, avec pleine assistance divine et donc *infaillibilité* », l'« engagement autoritaire mais partiel, jouissant d'une assistance divine réelle, mais non absolue ni infaillible au sens strict », enfin l'« engagement seulement pédagogique, non autoritaire » que l'auteur propose d'appeler le « magistère pédagogique ».

A ces trois niveaux d'« engagement » du magistère – c'est-à-dire trois degrés d'autorité – doivent correspondre, pour les fidèles au sens large (théologiens comme simple pratiquants), une adhésion différenciée : « assentiment de foi » pour le magistère infaillible, « assentiment religieux » pour le magistère simplement authentique, enfin « attention respectueuse (ou docile), sans que l'adhésion s'impose » pour le magistère pédagogique.

Une fois encore, l'abbé Lucien précise : au concile Vatican II, « l'engagement du magistère varie dans un même document [...] Le discernement doit se faire premièrement à partir de ce que dit le texte lui-même ». Dans les pages 41 à 70, il distingue, dans les différents documents de Vatican II, les différents degrés d'engagement du magistère et, donc, les différents niveaux d'adhésion requis. Sans avoir mis en lumière toute la richesse et la subtilité de cette importante « contribution à un débat actuel » – qui a déjà attiré l'attention de la hiérarchie, à Rome et ailleurs –, on ne peut que renvoyer à sa lecture.

Yves Chiron

● *Sedes Sapientiae* (Société Saint-Thomas d'Aquin, 53340 Chéméré-le-Roi), n° 119, 10 euros franco de port.

## Calendrier

- Samedi 26 : **vigile de la Pentecôte.**
- Dimanche 27 : **27<sup>e</sup> dimanche de la Pentecôte.** « L'Esprit-Saint que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit. »
- Lundi 28 : **lundi de la Pentecôte.**
- Mardi 29 : **mardi de la Pentecôte.**
- Mercredi 30 : **mercredi des Quatre-Temps de Pentecôte.**
- Jeudi 31 mai : **jeudi de Pentecôte.**
- Vendredi 1<sup>er</sup> juin : **vendredi des Quatre-Temps.**
- Samedi 2 : **samedi des Quatre-Temps.**

M 00136 - 526 - F : 2,30 €

